ABC SARL
Société à responsabilité limitée au capital de **500 €**
Siège social : **Les Quintrands – 2172 route de Volx, 04100 Manosque**
RCS Manosque n° **842 570 624**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an deux mille vingt-cinq, et le ***15 Décembre***,

L'associé unique de la société **ABC SARL** :
Monsieur Anthony BOREY, né le **29 juillet 1989** à **Manosque**,

Après avoir rappelé que la société ne comporte qu'un seul associé, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale extraordinaire,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION – CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société :

- **Ancienne adresse** :
 Les Quintrands – 2172 route de Volx, 04100 Manosque
- **Nouvelle adresse** :
 187 rue Marie Curie, 04700 Oraison

Ce changement de domiciliation prend effet **à compter du *15/12/2025***.

DEUXIÈME DÉCISION – MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'**article 4 – Siège social** des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

> **Article 4 – Siège social**
> Le siège social est fixé au **187 rue Marie Curie, 04700 Oraison**.

Le déplacement du siege social est décidé par l'associé unique ou par un ou plusieurs associés représenant plus de la moitié des parts sociales. Le siege social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple decision de la gérance, sous reserve de ratification par la prochaine decision de l'associé unique ou par decision d'un ou plusieurs accociés représenant plus de la moitié des parts sociales.

TROISIÈME DÉCISION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à **Madame Sandra RANCOEUR**, Gérante de la **SARL ALLIANCE 2R PATRIMOINE**, immatriculée au RCS de **Manosque sous le numéro 538 376 229**, afin d'effectuer l'ensemble des formalités légales, administratives et de publicité consécutives aux décisions ci-dessus, et notamment le dépôt et la signature de tous actes et documents nécessaires auprès des organismes compétents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la décision est levée.

Fait à **Oraison**, le ***15/12/2025***.

L'Associé unique

Signature :

Anthony BOREY

